



Hervé Regnault

Barèmes Honoraires TTC à charge Acquéreur
sauf stipulation contraire prévue au mandat

Vente d'immeuble à usage d'habitation et terrain à bâtir

Applicable au 30 juillet 2018

Prix	Honoraires
De 0 à 15.000 €	4.500 €
De 15.001 à 30.000 €	5.000 €
De 30.001 à 45.000 €	6.000 €
De 45.001 à 60.000 €	6.500 €
De 60.001 à 75.000 €	7.500 €
De 75.001 à 90.000 €	8.000 €
De 90.001 à 105.000 €	9.000 €
De 105.001 à 120.000 €	10.000 €
De 120.001 à 135.000 €	11.000 €
De 135.001 à 165.000 €	12.000 €

Les Honoraires à percevoir sur la tranche excédant 165.000 € sont fixés à 6%



Hervé Regnault

Barèmes Honoraires TTC à charge Vendeur
sauf stipulation contraire prévue au mandat

Vente d'immeuble à usage d'habitation et terrain à bâtir

Applicable du 1^{er} Juin 2018 au 29 juillet 2018

Prix	Honoraires
De 0 à 15.000 €	4.500 €
De 15.001 à 30.000 €	5.000 €
De 30.001 à 45.000 €	6.000 €
De 45.001 à 60.000 €	6.500 €
De 60.001 à 75.000 €	7.500 €
De 75.001 à 90.000 €	8.000 €
De 90.001 à 105.000 €	9.000 €
De 105.001 à 120.000 €	10.000 €
De 120.001 à 135.000 €	11.000 €
De 135.001 à 165.000 €	12.000 €

Les Honoraires à percevoir sur la tranche excédant 165.000 € sont fixés à 6%



TRANSACTION | GESTION | SYNDIC | ENTREPRISE | COMMERCE



Hervé REGNAULT

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Barème applicable au 1 juin 2018

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 € TTC
Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	Inférieur ou égal à 8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	Inférieur ou égal à 3 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	0 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	<u>1^{ère} option</u> % TTC du loyer annuel hors charges
	<u>2^{ème} option</u> Inférieur ou égal à 8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	Inférieur ou égal à 3 € / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.



Hervé Regnault

Barèmes Honoraires HT charge Acquéreur ou Preneur

Sauf stipulation contraire prévue au mandat

Immobilier Commercial – Bureaux – Cession de fonds de commerce
Droit au bail – Droit d'entrée

Applicable au 30 juillet 2018

Prix	Honoraires
De 0 à 15.000 €	4.500 €
De 15.001 à 30.000 €	5.000 €
De 30.001 à 45.000 €	6.000 €
De 45.001 à 60.000 €	6.500 €
De 60.001 à 75.000 €	7.500 €
De 75.001 à 90.000 €	8.000 €
De 90.001 à 105.000 €	9.000 €
De 105.001 à 120.000 €	10.000 €
De 120.001 à 135.000 €	11.000 €
De 135.001 à 165.000 €	12.000 €

Les Honoraires à percevoir sur la tranche excédant 165.000 € sont fixés à 6% HT



TRANSACTION | GESTION | SYNDIC | ENTREPRISE | COMMERCE